

COMMENT LES DEMANDEURS D'EMPLOI SONT-ILS COUVERTS PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE?

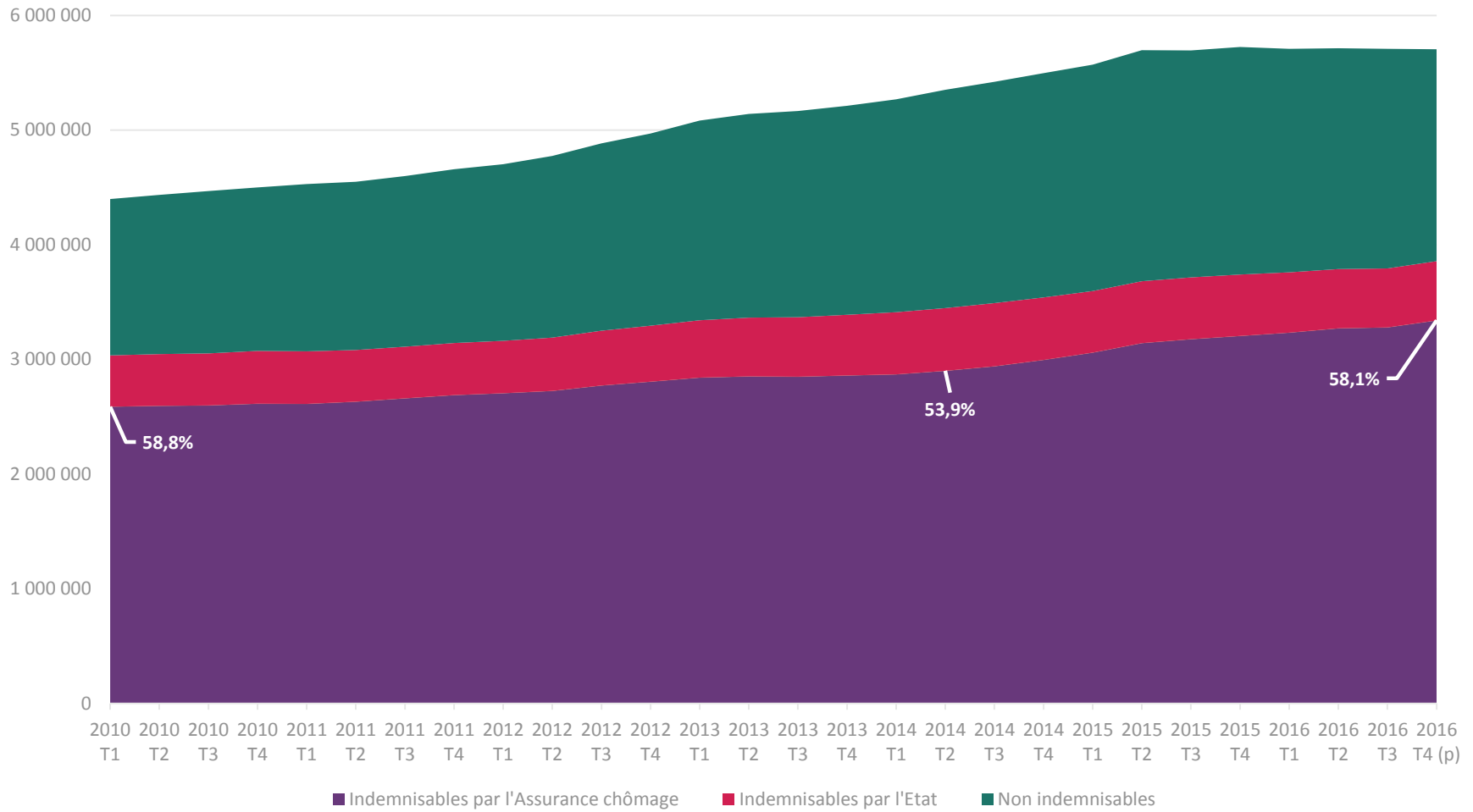
23 mai 2017

SOMMAIRE

- **58% des demandeurs d'emploi sont couverts par l'Assurance chômage fin 2016**
- **Trajectoires d'emploi « type » des allocataires de l'Assurance chômage**
- **Le revenu, composé du salaire et de l'indemnisation d'Assurance chômage**
 - Les faibles revenus: femmes à temps partiel et jeunes en difficultés
 - Le fractionnement des contrats n'est pas synonyme de revenu faible
- **Le cas des embauches successives par le même employeur**
- **La part de l'indemnisation par l'Assurance chômage dans le revenu**
- **La répartition des dépenses d'Assurance chômage en 2011**

58% DES DEMANDEURS D'EMPLOI SONT COUVERTS PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE FIN 2016

Couverture par une indemnisation des demandeurs d'emploi ABC+DRE



Source: Pôle emploi, France

TRAJECTOIRES D'EMPLOI TYPES DES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Objectif: caractériser les trajectoires d'emploi des allocataires de l'Assurance chômage, sur 10 ans, à partir du Fichier National des Allocataires (FNA).

Champ: les allocataires indemnisés au moins un jour sur une année (2011), afin de les rapprocher de la dépense annuelle d'Assurance chômage et analyser sa répartition

Eléments pris en compte pour obtenir une typologie:

- **Un ou plusieurs** contrats, d'une **durée** plus ou moins longue, à **temps complet ou partiel**
- Des **coupures** longues entre les contrats ou une succession de contrats **sans interruption**
- Une ou des ruptures de contrats **prévues** (CDD, intérim) ou non (CDI)
- Une **régularité** dans l'embauche (saisonnalité) ou non

Voir Unédic, juillet 2015, Parcours d'emploi des allocataires de l'Assurance chômage

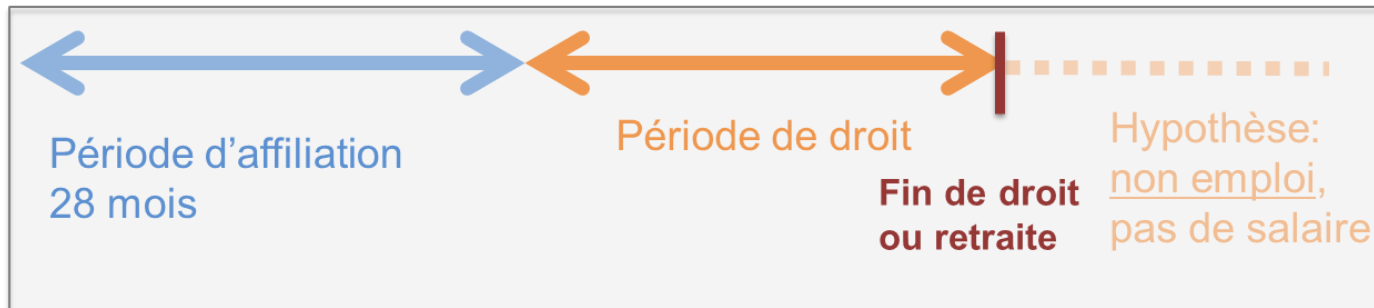
<https://www.unedic.org/publications/parcours-demploi-des-allocataires-de-lassurance-chomage>

TRAJECTOIRES D'EMPLOI TYPES DES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

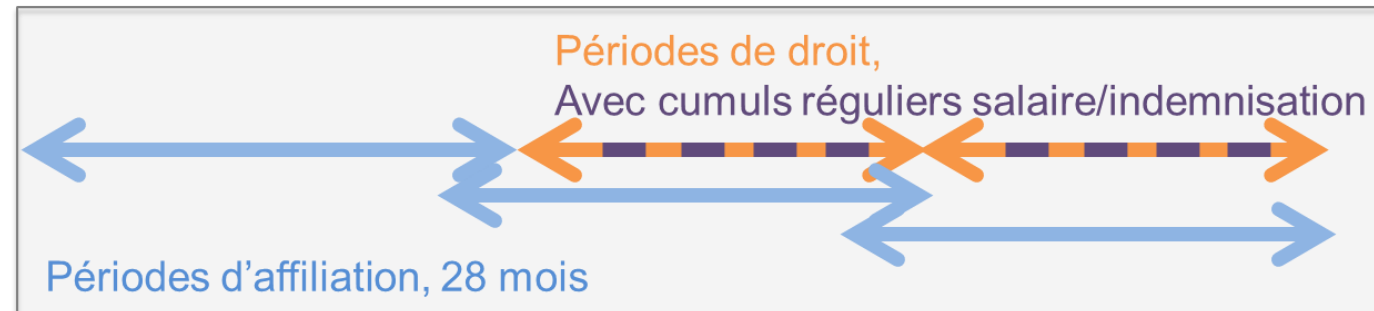
Le **FNA** ne renseigne les périodes d'emploi et les salaires que sur une période limitée. Des hypothèses sont nécessaires, sur la reprise d'emploi et le montant de salaire.



++ Si l'allocataire perdait son emploi, il se serait réinscrit au chômage

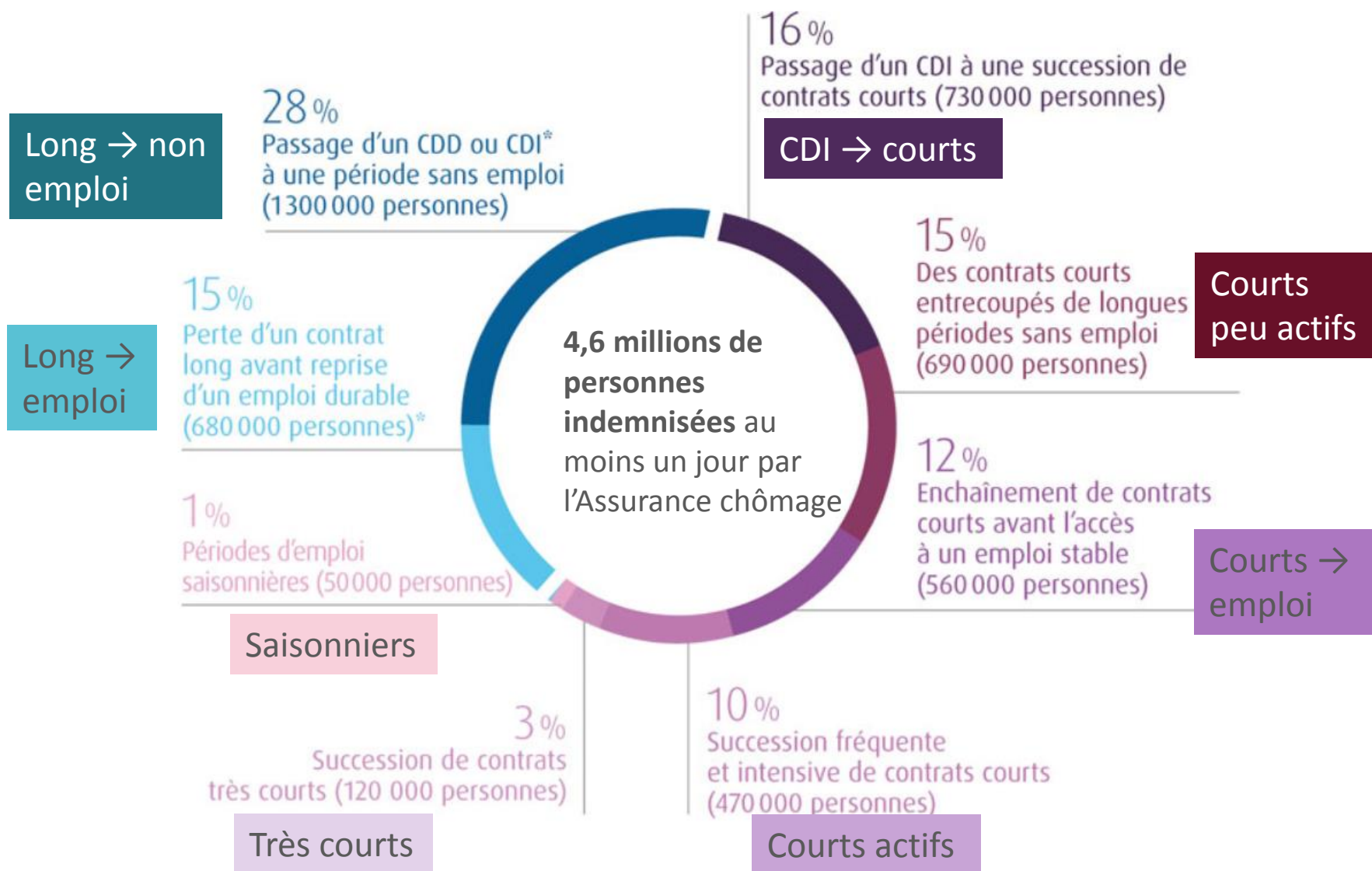


-- L'allocataire peut avoir repris un emploi plus tard, sans être revenu au chômage à la date de l'étude



++ L'information est plus fiable pour les allocataires récurrents

TRAJECTOIRES D'EMPLOI TYPES DES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

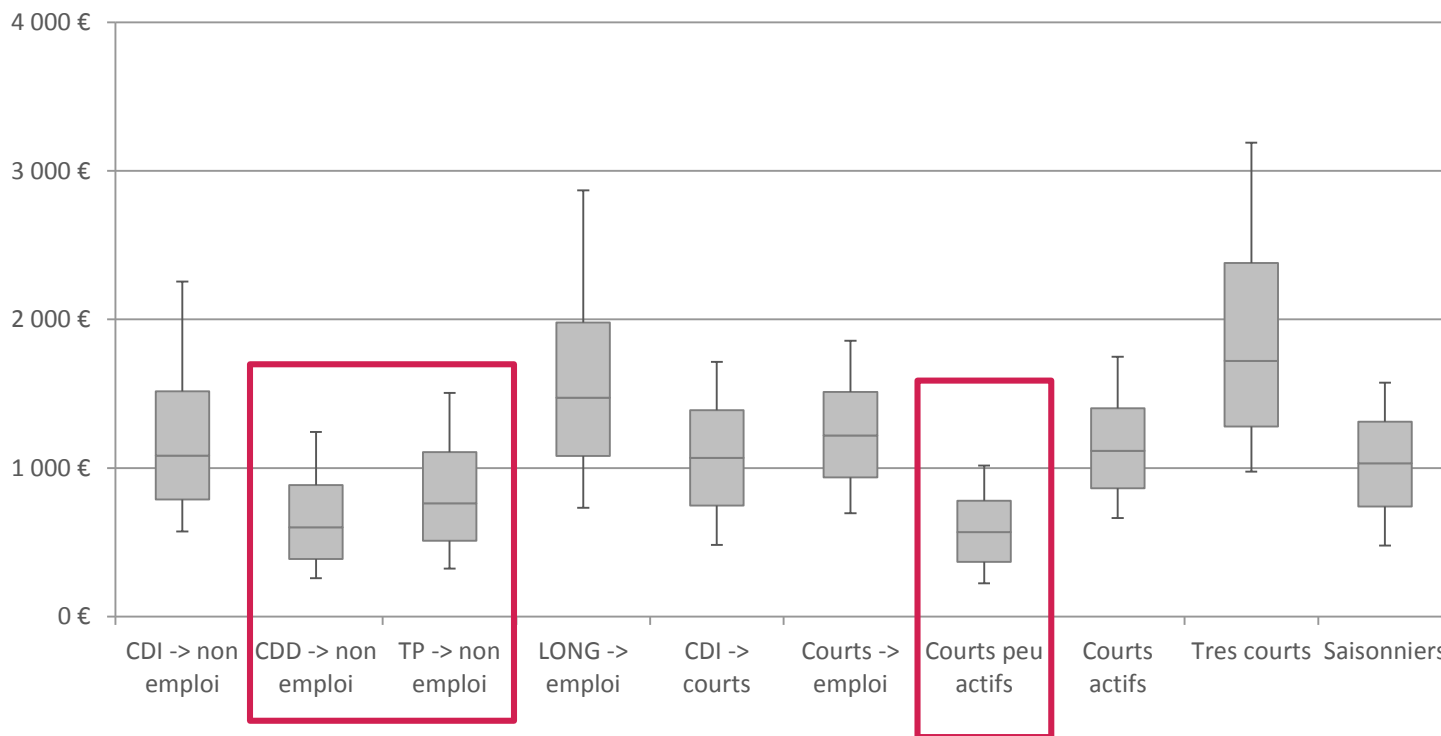


Source: FNA, calculs Unédic; champ: allocataires indemnisés au moins un jour en 2011

LE REVENU, COMPOSÉ DU SALAIRE ET DE L'INDEMNISATION D'ASSURANCE CHÔMAGE

- Le revenu est ici composé du **salaire** et de **l'indemnisation de l'Assurance chômage** . Les autres types de prestations ne sont pas connues dans le FNA. Il est calculé sur 7 ans.
- Compte tenu des hypothèses, l'estimation du revenu revient à établir un **ordre de grandeur** : on observe de fortes variabilités selon les trajectoires.
- **Le revenu est faible pour 3 types de trajectoires** (moins de 900€ brut en moyenne). Ils représentent 29% des allocataires.

Estimation du revenu mensuel brut (salaire + indemnisation AC) sur 7 ans



Source: FNA, calculs Unédic; champ: allocataires indemnisés au moins un jour en 2011

Sont représentés le 1^{er} décile (10%), le 1^{er} quartile (25%), la médiane (50%), le 3^e quartile (75%) et le 9^e décile (90%)

LES FAIBLES REVENUS : FEMMES À TEMPS PARTIEL ET JEUNES EN DIFFICULTÉ

CDD -> Non emploi (7%)

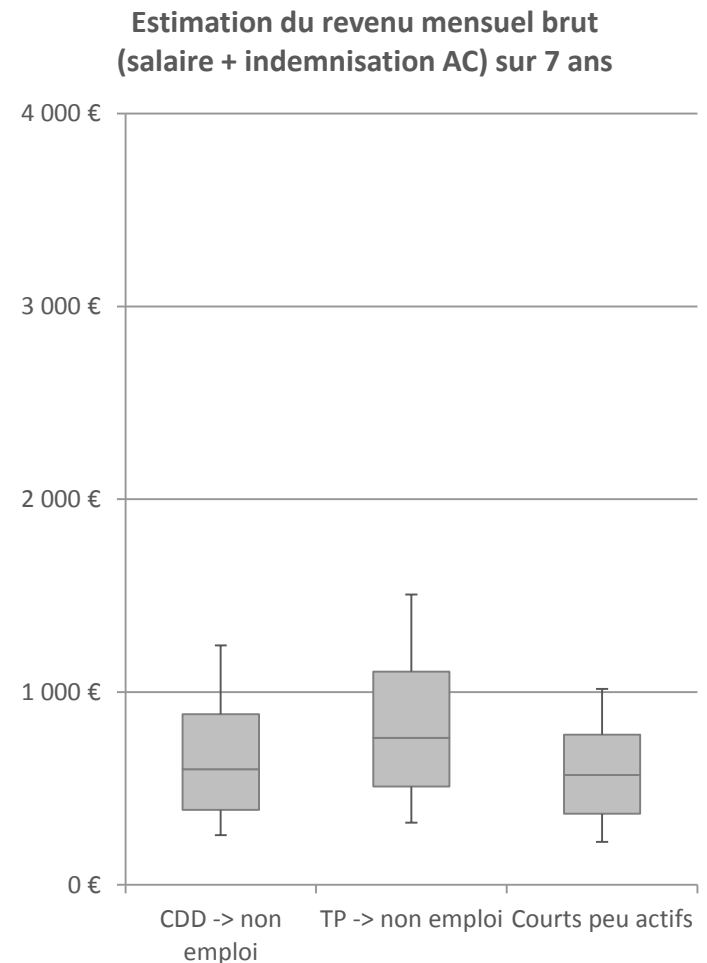
Plus souvent des **femmes** (59%), à la recherche d'un métier dans **les services à la personne** (28%), à **temps partiel** (37% ont une quotité entre 50 et 75%). 1 à 3 contrats sur la période étudiée, d'une durée supérieure à 10 mois

CDI TP -> Non emploi (7%)

Profil similaire (72% de **femmes**), mais **plus âgé** (35% de 50 ans et plus), avec un **niveau de diplôme plus faible** (46% ont un niveau collège/lycée, sans diplôme), à la recherche d'un métier dans **les services à la personne** (39%)

Courts peu actifs (15%)

Jeunes (56% ont moins de 30 ans), plus souvent **intérimaires** (21% relevaient de l'annexe 4), ayant des droits courts (67% ont un droit de moins d'un an), de nombreux contrats courts (81% ont entre 4 et 50 contrats sur la période étudiée), d'une **durée moyenne de 3 mois**. 19% ont eu entre 4 et 10 contrats chez le même employeur



Source: FNA, calculs Unédic; champ: allocataires indemnisés au moins un jour en 2011

LE FRACTIONNEMENT DES CONTRATS N'EST PAS SYNONYME DE REVENU FAIBLE

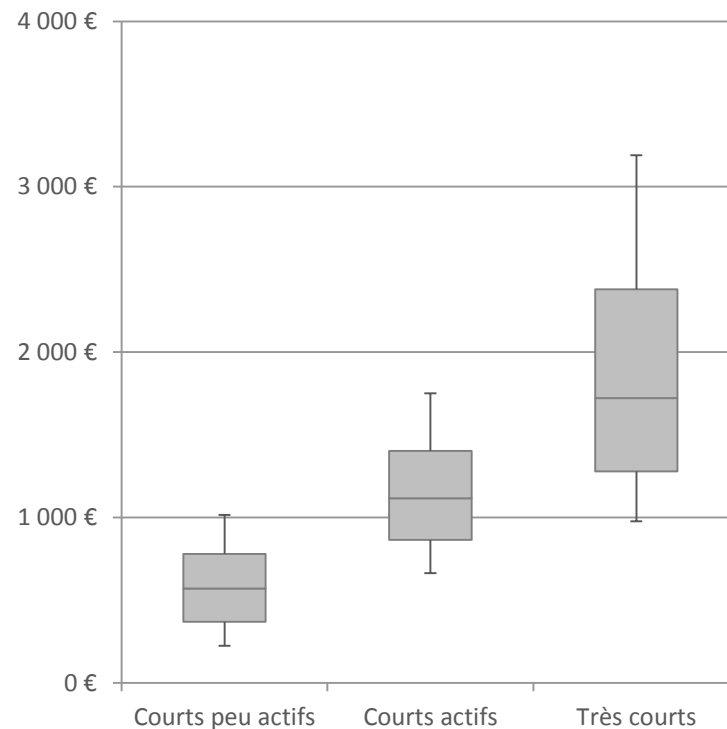
Courts actifs (10%)

Plus souvent des hommes (57%), intérimaires (44% relèvent de l'annexe 4), ayant des contrats de 2 mois en moyenne

Très courts (3%)

Plus souvent des hommes (66%), d'âge moyen (63% entre 30 et 49 ans), intermittents ou intérimaires (37% relèvent de l'annexe 4, 54% des annexes 8 et 10), ayant des contrats de 5 jours en moyenne

Estimation du revenu mensuel brut (salaire + indemnisation AC) sur 7 ans



Source: FNA, calculs Unédic; champ: allocataires indemnisés au moins un jour en 2011

LE CAS DES EMBAUCHES SUCCESSIVES PAR LE MÊME EMPLOYEUR

En 2013, 250 000 personnes ont eu une relation dite « suivie » avec un même employeur.

Cela signifie que sur leur période d'affiliation:

- Au moins **4 périodes de travail ont été effectuées avec le même employeur**
- Plus de la moitié des contrats a duré **moins d'un mois** ($\leq 31j$)
- La relation de travail a duré plus de **6 mois**

Parmi les contrats de moins d'un mois connus dans le FNA, les deux tiers sont conclus dans le cadre d'une relation suivie.

Les 3 secteurs dans lesquels le poids des relations suivies (en volume horaire) est supérieur à 1 % de l'activité du secteur sont :

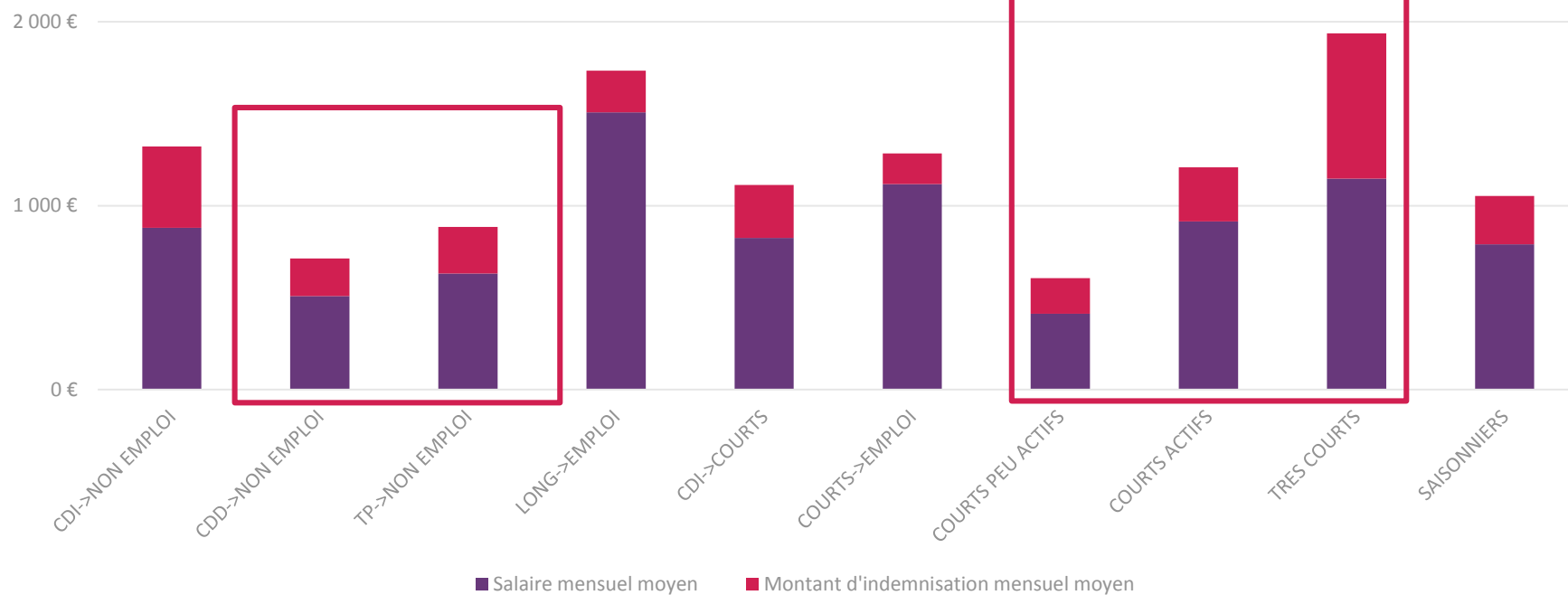
- L'hébergement et restauration
- Autres activités spécialisées scientifiques et techniques (ex : instituts de sondage)
- L'hébergement médico-social

Voir Unédic, mai 2017, Relations de travail et contrats de moins d'un mois

<https://www.unedic.org/publications/relations-de-travail-et-contrats-de-moins-dun-mois>

PART DE L'INDEMNISATION DANS LE REVENU

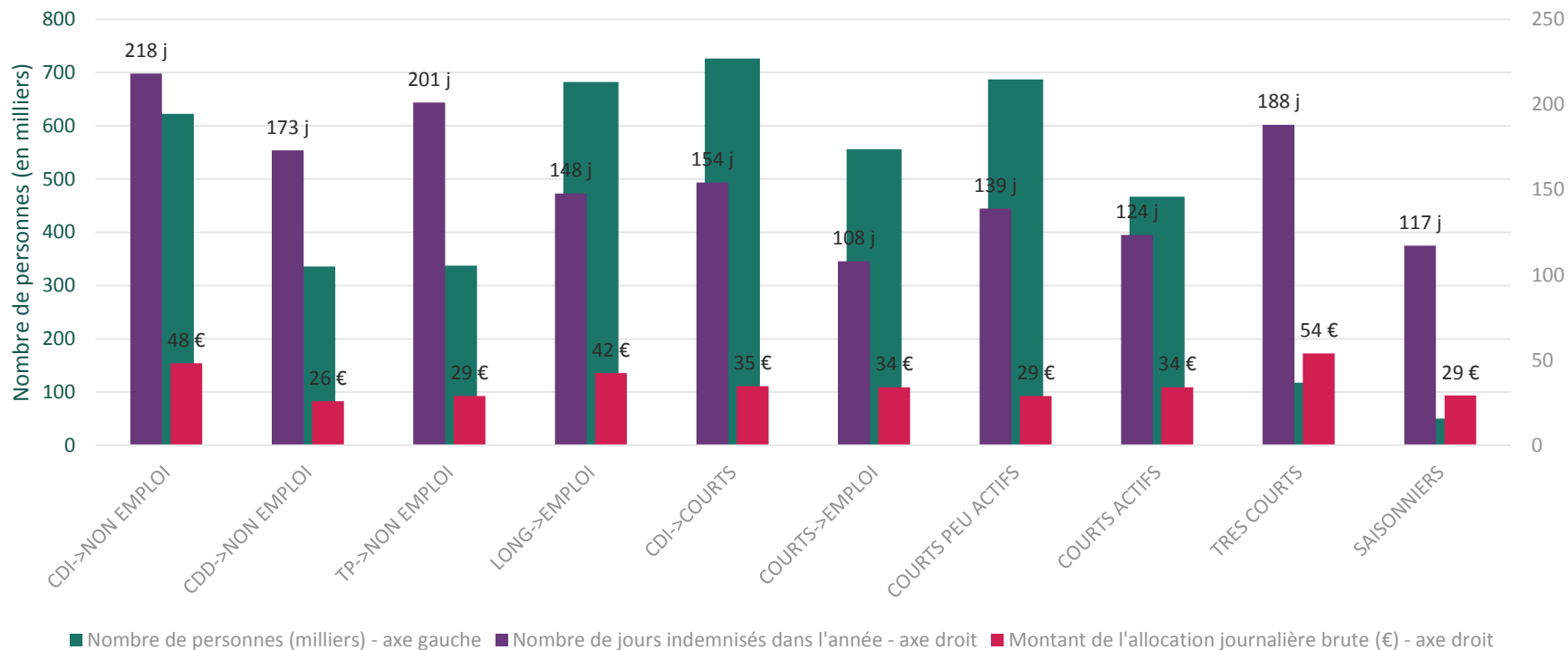
Estimation du revenu mensuel brut (salaire et indemnisation Assurance chômage) sur 7 ans
(2008 à 2014)



Source: FNA, calculs Unédic; champ: allocataires indemnisés au moins un jour en 2011

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ASSURANCE CHÔMAGE

Décomposition des dépenses d'Assurance chômage (en 2011)



Les droits rechargeables et le changement des règles de cumul ont eu pour effet d'allonger la durée d'indemnisation des allocataires récurrents. La nouvelle convention d'Assurance chômage (2017) aura des effets sur le montant d'allocation journalière des allocataires ayant des parcours fragmentés et travaillant sur des contrats de moins d'une semaine. La durée d'indemnisation des séniors est également affectée. Par ailleurs, la modification des annexes 8 et 10 en 2016 aura un impact sur la trajectoire « très courts ».

Source: FNA, calculs Unédic; champ: allocataires indemnisés au moins un jour en 2011

CONCLUSIONS

Sur le champ de l'Assurance chômage, les allocataires dont les revenus sont les plus faibles, en ne considérant que le salaire et l'indemnisation, sont principalement:

- **Des anciens salariés à temps partiel ne retrouvant pas d'emploi**
- **Une partie des salariés alternant contrats courts et indemnisation**, sur très longue période, avec une faible intensité de travail

Les parcours composés de **contrats courts ne sont pas toujours synonymes de bas revenus.**

Travaux récents et perspectives

Une situation en cours d'étude: les cas **d'embauches successives par le même employeur**, dits de « relations suivies », notamment dans l'hôtellerie-restauration, les instituts de sondage et l'hébergement médico-social.

Le **fichier national des allocataires** ne renseigne les salaires que sur une période limitée, mais des estimations sont possibles. Il contient avec une grande précision et sur un historique de plusieurs dizaines d'année le montant d'indemnisation versé par l'Assurance chômage et l'Etat.

En revanche, **aucune information n'est disponible sur les autres types de prestations sociales** (RSA, aide au logement, etc.). Un rapprochement de base de données devrait être envisagé.

Merci de votre attention.

Unédic



unedic



@unedic



unedic.fr